



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusé : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

2024-29 Délibération relative à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues gère la distribution d'eau potable pour 25 communes, dont celle de Fleurieux-sur-l'Arbresle. 700 km de canalisations alimentent environ 22 000 abonnés. La gestion du réseau est confiée à une régie directe. Son siège social se situe à Chazay d'Azergues.

Il convient d'élire au SIEVA deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

VU l'article L 2121-21 du CGCT ;

VU la candidature de Diogène BATALLA et Aymeric GIRARDON en tant que délégués titulaires,

VU la candidature de Chani PETIT en tant que délégué suppléant ;

Il est procédé au vote à main levée.

Diogène BATALLA : 19 voix / Aymeric GIRARDON : 19 voix / Chani PETIT : 19 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROCLAMER** élus les représentants de la commune au SIEVA comme suit :
 - délégués titulaires : Diogène BATALLA et Aymeric GIRARDON ;
 - délégué suppléant : Chani PETIT.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU